

BVGer E-5840/2013 vom 22. Januar 2014

Bundesverwaltungsgericht, 2014-01-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5840_2013

FR: TAF E-5840/2013 du 22 janvier 2014

IT: TAF E-5840/2013 del 22 gennaio 2014

Regeste

Levée de l'admission provisoire (asile)

Erwägungen

E. 4.1

Au vu de ce qui précède, la levée de l'admission provisoire du recourant doit être déclarée conforme aux dispositions légales.

E. 4.2

Il s'ensuit que le recours doit être rejeté et la décision attaquée confirmée.

E. 5

Vu l'issue de la cause, il y a lieu de mettre les frais de procédure à la charge du recourant, conformément à l'art. 63 al. 1 PA et aux art. 2 et 3 let. b du règlement du 21 février 2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral (FITAF, RS 173.320.2). (dispositif page suivante)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.